



Règlement du Tremplin musical

VibraSons

Organisé par l'association Lézartgaco

Description du tremplin

Objectifs

Le tremplin musical VibraSons a pour but de promouvoir les talents artistiques des étudiants et de les aider à se faire connaître. Pour les finalistes, c'est aussi l'occasion de se produire à *Toï Toï Le Zinc*, salle reconnue dans l'agglomération Lyonnaise. Ce tremplin peut également leur permettre de développer leur réseau professionnel.

Organisateurs

Le tremplin est organisé par l'association Lézartgaco, organisatrice du Festival Artlezia.

L'association a pour but de mettre en avant les talents des étudiants et de les mettre en relation avec des professionnels.

Dates

Une première sélection a lieu pour pouvoir se qualifier.

Les inscriptions accompagnées de l'envoi du formulaire complet doivent être faites entre le 5 novembre et le 21 décembre 2018.



Le premier tour du tremplin aura lieu du 21 décembre 2018 au 13 janvier 2019 sur la page Facebook de l'évènement : www.facebook.com/TremplinVibraSons.

Les internautes voteront par système de like pour leur(s) groupe(s) préféré(s). Le groupe remportant le plus de « j'aime » accèdera directement à la Finale. Les deux autres groupes finalistes seront désignés par les membres d'un jury professionnel 14 janvier 2019.

Enfin, la dernière étape du tremplin aura lieu le 15 février 2019 avec les trois finalistes qui se produiront à Toï Toï le Zinc devant un deuxième jury de professionnels.

Modalités de participation

- Ce tremplin musical est ouvert à tous les groupes de musique non professionnels et dont au moins la moitié des membres sont étudiants en études supérieures sur le territoire français.
- L'inscription à ce tremplin est gratuite. Les frais de déplacement et d'hébergement sont à la charge des participants.
- Les pièces proposées et interprétées doivent être des compositions du groupe, aucune reprise ne sera acceptée pour des causes de droits d'auteurs. Les paroles des morceaux, s'il y en a, ne doivent en aucun cas comporter des propos insultants, discriminatoires ou racistes.



- Pour la 1ère phase de sélection, il est important que les groupes puissent présenter un de leurs morceaux enregistré sur un support (youtube, souncloud, vidéo amateur avec un ordinateur, enregistrement etc).
- Les participants au tremplin s'engagent à être disponibles le 15 février 2019 afin d'assurer une prestation ce jour-là.

Chaque groupe qui remplit les conditions d'inscriptions précédentes recevra une confirmation de son inscription, sous réserve d'accepter le présent règlement.

Déroulement du tremplin

Inscription

Une feuille d'inscription est disponible sur notre page Facebook ou bien à demander, remplir puis renvoyer à l'adresse mail : tremplin.vibrasons@gmail.com

Pré-sélection

Lorsque l'inscription est validée, les organisateurs se chargeront de publier la photo du groupe dans un album dédié à la pré-sélection. Celle-ci sera accompagnée d'un descriptif et d'un lien permettant de rediriger les internautes vers un morceau du groupe. Les internautes pourront donc voter pour le/les groupes qu'ils préfèrent par un système de « likes » sur les photos publiées. Le groupe obtenant le plus de « likes » participera à la Finale.

Deux autres groupes seront sélectionnés pour la finale par un jury de professionnels de la musique.



Finale

La Finale du tremplin se déroulera le 15 février 2019 à *Toï Toï Le Zinc*. Les trois groupes sélectionnés devront produire un set de 30 minutes à 40 minutes. L'ordre d'apparition sur scène sera établi au préalable par tirage au sort. Chaque groupe sera noté par les membres du Jury selon différents critères :

- La technique
- La qualité des compositions
- La présence scénique
- L'appréciation générale

Après un temps de délibération, les résultats seront annoncés le soir même ainsi que les récompenses attribuées.

Composition du Jury

Le jury sera composé de quatre professionnels (administrateur, programmeur, chargé de communication...) et un étudiant.

Acceptation du règlement

La participation au tremplin implique une totale acceptation et le respect du présent règlement.



Informations personnelles

Les informations concernant l'identité et les coordonnées des participants sont collectées dans un but de suivi des projets et de contrôle lors de la remise des lots. Les participants acceptent que leur nom et leur photo soient utilisés dans le cadre de la promotion de l'événement et des activités des structures organisatrices.

Informations pratiques

Contact organisation : tremplin.vibrasons@gmail.com / +33(0)7 89 54 83 22

Lieu de déroulement du tremplin

Toï-Toï Le Zinc

17---19

Rue Marcel Dutartre,

69100Villeurbanne

